

PROGRAMME 2023-2028 FÉLIX TSHISEKEDI

« ALLONS-Y »

UNITÉ,
SÉCURITÉ,
PROSPÉRITÉ





VOTERZ

20/20
FELIX TSHISEKEDI / **DECEMBRE**



SOMMAIRE

LETTRE À MES COMPATRIOTES

5

LES 6 ENGAGEMENTS MAJEURS

9

1. Plus d'emplois: 6,4 millions d'emplois sur les cinq prochaines années

10

- 1.1. 2,6 millions par la transition des entreprises informelles vers le formel
- 1.2. 2,2 millions par les investissements dans les territoires
- 1.3. 1,6 million dans l'agriculture et les services

2. Plus de pouvoir d'achat

18

- 2.1. Harmonisation des rémunérations des agents de l'État et plafonnement des dépenses de fonctionnement des institutions politiques et des ministères
- 2.2. Atténuation des effets des prix des produits essentiels importés (produits pétroliers, biens alimentaires)

3. Plus de sécurité pour tous

21

4. Une économie plus diversifiée et plus compétitive

25

5. Plus d'accès aux services de base

29

- 5.1. Accès universel à l'enseignement de base
- 5.2. Couverture santé universelle
- 5.3. Électrification rurale
- 5.4. Eau en milieu rural

6. Des services publics plus efficaces

34

- 6.1. Au niveau du secteur, de la chefferie et de la commune rurale et urbaine
- 6.2. Au niveau du territoire
- 6.3. Au niveau de la province
- 6.4. Au niveau national

LES 3 INITIATIVES PRÉSIDENTIELLES

PRIORITAIRES

37

A. PDL-145T, volet route

38

B. Chaînes de valeurs agricoles

39

C. Villes assainies, villes connectées

41

SOMMAIRE

EN CONCLUSION, ALLONS-Y

42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

43

LETTRE À

MES COMPATRIOTES



Chers compatriotes,

Depuis mon investiture le 24 janvier 2019, le monde a été secoué par des crises successives de grande intensité. Cependant, ni la pandémie à Covid19 ni les perturbations causées par la guerre russo-ukrainienne et le renchérissement du dollar américain et des taux d'intérêt sur les marchés financiers mondiaux, aucun de ces événements ne nous a fait chanceler. Notre économie a toujours su rebondir. Nous avons maintenu des taux de croissance économique supérieurs à ceux des autres pays d'Afrique au sud du Sahara. Moins affectés par l'endettement extérieur, nous avons pu consolider les fondamentaux macroéconomiques. Pour la première fois depuis des décennies, nous avons retrouvé la capacité de lancer de grands projets d'investissement à travers tout le territoire national, démontrant notre détermination de faire du Congo une société plus unie.

Cet effort, nous allons le poursuivre. C'est maintenant qu'il faut agir, avec plus d'audace, avec plus de volonté. Ma Vision pour le long terme est celle d'un Congo plus uni, plus fort, plus prospère. C'est pourquoi je vous dis, vaillant Peuple Congolais, « **Allons-y** ». Avec le deuxième mandat que je sollicite, nous allons poursuivre l'action entamée en 2019 et qui a pris son plus bel élan à partir de 2021 et baliser le chemin vers ce Congo d'avenir.

Pendant les cinq années écoulées, j'ai initié plusieurs réformes, notamment :

- La restauration de la fonction de contrôle financier et d'audit des comptes publics pour changer les attitudes des gestionnaires des fonds publics ;
- Un programme macroéconomique qui a permis de consolider les réserves officielles de change évaluées actuellement à 5 milliards \$ US alors que la plupart des analystes considéraient que la RDC ne pouvait pas dépasser le plafond de 2 milliards \$ US de réserves de change;
- La gratuité de l'enseignement de base, ce qui a permis d'ouvrir le chemin de l'école à 4 millions d'enfants additionnels ;
- Le projet pilote de la gratuité de la maternité mis en œuvre avec succès à Kinshasa pour réduire la mortalité maternelle et néonatale ;
- L'augmentation des salaires des fonctionnaires ;
- Le programme de développement local dans les 145 territoires avec la construction de 7208 salles de classe, 788 centres de santé, et 145 bâtiments administratifs.

J'ai aussi suivi avec beaucoup d'attention les activités liées à la promotion de l'entrepreneuriat congolais, surtout de l'entrepreneuriat des jeunes.



Nous devons continuer sur notre lancée. Mon ambition au moment où je sollicite de nouveau le suffrage populaire est de poursuivre ce que nous avons si bien commencé pour réhabiliter le citoyen Congolais dans la plénitude de sa dignité et du sentiment de fierté nationale qu'il doit ressentir. Ce sentiment dépend de :

1. La garantie d'un emploi et d'un revenu suffisant pour couvrir les besoins de sa famille ;
2. La garantie de l'accès aux services publics de base ;
3. L'assurance de la protection du citoyen et de ses biens par l'État ;
4. La capacité de préserver la souveraineté de l'État congolais.

De ces quatre conditions permissives découlent les Six Engagements Majeurs de mon programme, à savoir :

1. Plus d'emplois

Les universités et les instituts d'enseignement supérieur livrent sur le marché du travail environ 42 000 jeunes par an. Les estimations montrent qu'au vu de la jeunesse de notre population, notre économie devrait créer en moyenne 1,5 million d'emplois par an sur la période de 2016 à 2030. C'est pourquoi je m'engage à créer 6,4 millions d'emplois entre 2024 et 2028 afin d'assurer la prospérité du peuple congolais.

2. Plus de pouvoir d'achat

Je m'engage à protéger le pouvoir d'achat de tous les citoyens contre les aléas des prix à l'importation et les variations du taux de change afin de leur assurer une qualité de vie stable et digne.

3. Plus de sécurité pour tous

Faire de la République Démocratique du Congo un havre de paix et de sécurité est une priorité absolue. Je m'engage à défendre notre territoire et mieux protéger notre population contre la criminalité, le banditisme armé et le terrorisme.

4. Une économie plus diversifiée et plus compétitive

La République Démocratique du Congo doit résolument se tourner vers la création d'une économie diversifiée, plus créatrice d'emplois et de revenus stables et croissants. Je m'engage à reconstruire l'économie congolaise par l'intégration de l'espace national en un marché unifié et une série des mesures dans les domaines de la fiscalité, du climat des affaires, des infrastructures de base, et du système financier, favorisant la transformation des produits agricoles et miniers bruts.

5. Plus d'accès aux services de base

La solidarité entre régions et entre groupes sociaux est le ciment qui va consolider notre unité nationale. Je m'engage à promouvoir l'accès universel aux services de base (enseignement primaire et secondaire, soins de santé, électricité), gage de la solidarité nationale.

6. Des services publics plus efficaces

Clé de voûte de l'action de l'État, les services publics doivent devenir plus performants à tous les niveaux, du plus bas au plus haut des échelons. Je m'engage à entreprendre ces réformes qui permettront d'offrir des services plus efficaces à tous les citoyens, où qu'ils vivent.

Ces engagements résument ma détermination à offrir des solutions pragmatiques par la force de la volonté et de la mobilisation des énergies de tous pour la création de plus d'emplois pour les jeunes à la sortie de la formation et pour les personnes en sous-emploi, la maîtrise du coût de la vie, et la garantie de la sécurité des citoyens où qu'ils vivent.

Unité, Sécurité, Prospérité. Ces valeurs guideront mon action pour le quinquennat que je sollicite auprès de vous afin de poursuivre la construction d'un avenir plus radieux pour notre pays, la République Démocratique du Congo

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo

LES 6

ENGAGEMENTS

MAJEURS



1. Plus d'emplois:

6,4 millions d'emplois seront créés au cours des cinq prochaines années

Maintenant est venu le temps d'intensifier nos efforts et de faire de la création d'emplois le sujet majeur par lequel mon action sera jugée.

Nous n'avons pas le temps d'attendre la transformation structurelle de notre économie par sa diversification que nous allons par ailleurs engager. Nous devons agir dès maintenant, de manière volontariste. Je m'engage à créer au minimum un total de 6,4 millions d'emplois au cours des cinq prochaines années en exploitant au maximum les niches d'emplois suivantes :

- La transition de (TPU) Très Petites Unités de production informelles vers des entreprises formelles.
- La promotion des emplois liés aux programmes de développement des infrastructures dans les territoires et d'assainissement de grandes villes.
- La création d'emplois dans les secteurs cibles des services et de l'agriculture.

Transition de très petites unités de production informelles vers le secteur formel

1.1. 2,6 millions d'emplois seront créés par ce programme au cours des cinq prochaines années

Nos villes grouillent d'activités économiques. Celles-ci se déroulent souvent le long des rues et dans les espaces publics. Elles sont le fait de très petits entrepreneurs qui sont à la fois formateurs, artisans, investisseurs, commerçants. Ces TPE (Très Petites Entreprises) sont des viviers d'emplois à qui il manque des espaces de travail fonctionnels et connectés aux réseaux des infrastructures de base, l'accès au crédit, un environnement d'affaires libéré des entraves d'une bureaucratie peu efficace, des travailleurs qualifiés, et des débouchés commerciaux sûrs.

Placé sous le ministère de l'entrepreneuriat et PME, ce programme consistera, dans les grandes villes, en partenariat avec le secteur privé, à regrouper les corps des métiers qui travaillent aujourd'hui en plein air, sans accès au crédit ou à toute autre forme d'appui de la part de l'État, pour leur faire bénéficier de :

- La reconnaissance légale selon des conditions simplifiées ;
- Des espaces de travail mutualisés construits par le secteur privé sur des sites offerts par l'État (hangars aménagés pour servir de cadre de travail aux garages mécaniques, ateliers de menuiserie et autres), à l'instar des initiatives privées de Ingenious City et autres Orange Corners à Kinshasa ;
- Des services de comptabilité par des centres de gestion mutuelle agréés et à des
- Conditions abordables ;
- La formation professionnelle pour leurs nouveaux employés ;
- Une subvention à l'embauche du premier jeune sortant d'un programme de formation professionnelle et financée par le budget du pouvoir central ;
- L'adoption d'un régime fiscal adapté;
- L'accès au crédit.

Mon objectif est de faire de ces petites unités informelles de (TPE) Très petites Entreprises formalisées capables de créer des emplois décents, à raison au début du programme d'un emploi par unité convertie.

MESURES PHARES

1. *Construire par des partenariats public-privé des ateliers de travail mutualisés dans les villes de plus d'1 million d'habitants, en commençant par Kinshasa, Lubumbashi, et Kisangani.*

2. *Créer des centres offrant des services de gestion et de coaching aux TPE.*

3. *Faciliter l'accès au crédit des PME et TPE du programme via des lignes de crédit encadrées par le FOGEC.*

4. *Accorder le paquet fiscal aux TPE du programme (y compris une subvention à l'embauche).*



Promotion des emplois liés au développement des infrastructures dans les territoires et à l'assainissement des villes

1.2. 2,2 millions d'emplois seront créés par ce programme au cours des cinq prochaines années

Le développement des infrastructures dans les 145 territoires et l'assainissement de grandes villes sont deux des initiatives présidentielles prioritaires de mon prochain mandat. Le pouvoir central doit continuer à investir dans les milieux où vivent le plus grand nombre de nos concitoyens. Au cours du prochain mandat, le volet Routes du PDL-145T retiendra toute mon attention, tout comme le déploiement des parcs solaires et le forage d'eau. Par ailleurs, les plus grandes villes du pays croulent sous le poids d'une démographie galopante et du déficit des infrastructures, ce qui ne leur permet pas de jouer le rôle de diffuseur des technologies et de débouchés commerciaux en faveur de leurs hinterlands ruraux.

Chacun des projets qui sera initié dans les territoires, pour ouvrir et entretenir des routes, installer des parcs solaires et des mini-réseaux d'eau de boisson ; dans les grandes villes, pour améliorer la mobilité des personnes et des biens, gérer de manière efficace les espaces publics, et entretenir les réseaux d'assainissement et de gestion des déchets seront marqués par le nombre d'emplois créés. Je veillerai pour que soit développé une plateforme numérique qui recense tous les emplois générés par les projets d'infrastructures et offre des informations sur le type d'emplois et la durée, les compétences requises/crées et les revenus.

Je ferai adopter une politique nationale de gestion des déchets solides qui considère ce secteur comme une niche de promotion de l'entrepreneuriat et de création d'emplois. Je suivrai avec un intérêt particulier le lancement de ce programme à Kinshasa, en attendant d'obliger toutes les autres villes de plus de 500.000 habitants à élaborer des plans de gestion des déchets visant notamment à assainir les villes tout en promouvant l'entrepreneuriat local et en créant des emplois. En faisant participer les PME et TPE à l'assainissement des villes et à l'amélioration de la mobilité urbaine, ce programme permettra de consolider la fierté des Congolais dans notre pays, en alliant emploi et participation à la réalisation d'un rêve commun.

MESURES PHARES

1. *Lancer 20 projets de forage d'eau par territoire par an.*

2. *Lancer 5 projets de parcs solaires par territoire par an.*

3. *Réhabiliter/entretenir 10.000 kilomètres de routes de desserte agricole par an à travers les 145 territoires.*

4. *Créer 50.000 emplois par millions de tonnes dans les villes grandes productrices de déchets solides.*

5. *Mettre en place, par l'interaction entre l'Office National de l'Emploi (ONEM), l'unité présidentielle chargée du suivi des trois Initiatives présidentielles prioritaires et le ministère du Plan, une plateforme numérique pour l'enregistrement et le suivi des emplois créés.*



Création d'emplois dans les secteurs cibles

1.3. 1,6 million d'emplois seront créés par ce programme au cours des cinq prochaines années

Les secteurs de l'agriculture et des services sont, dans l'état actuel des choses, les plus propices à la création des emplois en masse.

Dans l'agriculture, mon ambition est de faire de chaque agriculteur un agro entrepreneur. L'agriculture doit cesser d'être une activité pour la survie pour devenir une importante source des revenus. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a lancé l'opérationnalisation du registre des sociétés coopératives afin d'offrir aux agriculteurs des plateformes d'encadrement et de promotion de leurs activités, du processus de production jusqu'à la commercialisation.

Nous allons privilégier le développement des agropoles rassemblant des agropreneurs organisés en filières et bénéficiant de l'accompagnement en intrants, services de mécanisation, accès au crédit, organisation des marchés (ramassage et entreposage des produits). C'est l'Initiative présidentielle d'aménagement des pôles d'attraction et de développement agropastoral pour la révolution agricole en RDC. Avec la collaboration des gouvernements provinciaux, le ministère de l'agriculture identifiera les sites candidats.

La priorité sera donnée aux villes à forte demande des biens alimentaires et aux provinces où la situation de la sécurité alimentaire est préoccupante. Les travaux d'aménagement foncier et tous les autres travaux seront financés par des fonds publics et/ou par des partenariats public-privé. Les agropreneurs seront formés par l'équipe de l'Agenda de Transformation Agricole (ATA-RDC) qui proposera aussi des modèles de gestion des exploitations agricoles.

Dans le secteur des services, nous allons concentrer les efforts et les ressources sur les services aux entreprises, les services aux ménages, le numérique, l'économie de la culture et le commerce. Dans les lois des finances, nous allons prévoir des ressources pour soutenir la recherche et l'innovation dans ces services, en plus des incitations fiscales, l'accès au capital de démarrage et un mentorat via le FOGEC et les incubateurs privés agréés.

Tout en développant des zones d'innovation où pourraient s'installer en co-working des jeunes entreprises offrant des idées novatrices en partenariat avec le secteur privé, nous allons penser local, puiser dans le savoir-faire de nos créateurs des biens culturels pour générer des emplois. De cette manière, notre politique culturelle que nous voulons vivante aura un support matériel.



Photo : Bio Agribusiness à Ikundi /Kongo Central

MESURES PHARES

1. *Au cours des cinq prochaines années, créer 40 pôles d'agropreneurs organisés en filières par province par an, avec une capacité de 200 postes de travail par pôle.*

2. *Organiser les filières semencières selon les cultures, en collaboration avec les instituts de recherche agronomique.*

3. *Fournir les services mutualisés de mécanisation agricole.*

4. *Rendre opérationnel les registres des coopératives qui devront servir de plateformes d'accompagnement, de promotion et de professionnalisation des paysans et agriculteurs.*

5. *Développer le numérique pour favoriser le secteur des services.*



2. Plus de pouvoir d'achat

Certes, notre économie a été résiliente. Mais, les fruits de la croissance économique et tous nos efforts de redistribution ont été réduits par l'envolée des prix et les pressions sur le taux de change. Nous ne pouvons croiser les bras et regarder ailleurs alors que l'augmentation du fret maritime (dont le coût a été multiplié par 7 dans certains cas) et des assurances, la diminution de l'offre des biens alimentaires à la suite de la guerre russo-ukrainienne, et l'augmentation du prix du pétrole sur le marché mondial réduisent le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Ma réponse à cette question est double. A court terme, je propose des mesures d'atténuation pour stabiliser le taux de change et réduire le coût de la vie. Cela implique à la fois l'impératif d'intensifier encore plus notre élan de mobilisation des recettes et d'améliorer davantage la qualité, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques.

En plus de la nécessité de procéder à l'augmentation des revenus des agents publics, j'envisage également des mesures visant la rationalisation des rémunérations dans le secteur public, la maîtrise des prix des produits pétroliers, et l'encadrement des prix des principaux biens alimentaires importés.

Ces actions immédiates s'accompagneront des initiatives plus structurelles visant l'accroissement de la production agricole grâce à l'Initiative de transformation agricole couplée au projet d'urgence pour l'aménagement des pôles pilotes d'attraction et de développement agropastoral pour une véritable révolution agricole dans chaque province ainsi qu'à celles relatives à la connectivité des provinces et au désenclavement des territoires, deux de mes initiatives prioritaires.

Sur le volet des mesures immédiates, je mettrai un accent particulier sur :

2.1. La maîtrise des effectifs, **l'harmonisation des rémunérations des agents publics** et la réduction du train de vie des institutions pour dégager les ressources nécessaires au financement des programmes spécifiques, en particulier la mise à la retraite dans les meilleures conditions financières des enseignants, des policiers, des soldats, et des agents de la territoriale ayant atteint la limite d'âge ;

2.2. **L'atténuation des effets des prix des produits** pétroliers par la mise en place d'un nouveau système de fixation des prix à la pompe flexible et protecteur des secteurs économiques les plus sensibles et du pouvoir d'achat de la population ;

En ce qui concerne les prix des principales denrées alimentaires importées (viande, volaille, poisson, conserves, riz, produits laitiers), je propose :

- a.** la revue semestrielle par le gouvernement et le secteur privé de la mercuriale ;
- b.** la mise en place d'un mécanisme d'amortissement des effets de l'inflation importée basé sur :
 - i. un régime douanier allégé pour les produits de la mercuriale (ligne tarifaire unique et autres allègements);*
 - ii. des allègements de la part du fret dans le calcul de la valeur en douane.*

Par ailleurs, je propose la création par des entrepreneurs congolais des centrales de distribution des produits agro-alimentaires. Prenant la forme de Groupements d'Intérêt Économique (GIE), au sens du droit OHADA, ces centrales auront pour sociétaires des hommes et femmes d'affaires Congolais qui, avec l'appui du gouvernement, vont mutualiser leurs activités d'importation des produits de première nécessité. L'État apportera son appui à travers:

- i. les facilités pour la prise des participations des sociétaires (notamment à travers la conversion de tout ou partie des créances détenues par les opérateurs économiques concernés sur l'État);*
- ii. les facilités pour la conclusion des contrats d'achat avec des fournisseurs étrangers; et*
- iii. les mesures incitatives pour la création des capacités de production agro-alimentaire locale et celles qui encouragent le commerce à large échelle des produits alimentaires entre l'Est et l'Ouest du pays.*



MESURES PHARES

1. *À la fin du deuxième trimestre 2024, publier l'échelle harmonisée des rémunérations des agents de l'État dans toutes les institutions publiques.*

2. *Achever le contrôle des agents de l'État en vue de leur mécanisation intégrale à fin 2025.*

3. *Limiter le budget alloué aux frais de fonctionnement des institutions politiques et des ministères à 10 % des recettes courantes en prévision et 9 % en réalisation.*

4. *Mettre en place un nouveau système de fixation des prix des produits pétroliers.*

5. *En concertation avec le secteur privé, mettre en place des éléments d'ajustement des prix des produits alimentaires de grande consommation.*

3. Plus de sécurité pour tous

Faire de la République Démocratique du Congo un havre de paix et de sécurité a de tout temps constitué une priorité pour moi, comme en témoigne les efforts que j'ai inlassablement consentis à cette fin, depuis le 24 janvier 2019, sur les fronts politique, juridique, économique et diplomatique.

Cette priorité a même été érigée en priorité absolue, caractérisée par le recours à des mesures exceptionnelles prises dans la limite des possibilités offertes par la Constitution. Cela, sans oublier le soutien continu et sans faille que j'ai apporté à nos vaillantes forces de sécurité et de défense dans l'exercice de leurs missions, ainsi que dans l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres et de leurs dépendants.



Cet attachement à la sécurisation de la population et à la préservation de notre intégrité territoriale s'entrevoit également avec le monitoring quotidien de la situation qui prévaut à l'Est de notre République, où sont actuellement menées des opérations visant à mettre un terme définitif à l'agression rwandaise et à annihiler l'activisme des groupes armés et terroristes.

Pour défendre notre territoire et mieux protéger notre population contre la criminalité, le banditisme armé et le terrorisme, je m'engage à poursuivre les efforts entamés dans trois directions :

1. Au niveau global, je m'engage à reformer profondément l'architecture de notre système de défense et de sécurité en travaillant à la fois sur les aspects de veille, d'anticipation et de dissuasion, à travers :

- L'institutionnalisation de la Communauté du renseignement à la coordination renforcée et aux missions bien définies ;
- La restructuration des entités constitutives de la Communauté du renseignement en vue d'en augmenter les forces et d'en atténuer les faiblesses ;
- L'introduction d'une méthode scientifique de recherche et d'analyse des menaces actuelles et futures par la création d'organes et d'observatoires spécifiques ;

2. Au niveau des FARDC, je m'engage à prendre dès le premier trimestre de 2024 l'ordonnance portant organisation et fonctionnement du compte d'affectation spéciale en faveur des FARDC, en vertu des articles 25, 26 et 27 de l'ordonnance-loi n°22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire pour la période 2022-2025 de manière à rendre plus exigibles les crédits budgétaires en faveur des FARDC. Aussi, je veillerai à ce que la part du budget national alloué à la défense représente au moins 2% du Produit Intérieur Brut pour chaque exercice budgétaire pendant les cinq années. Par ailleurs, j'instruirai le ministère de la Défense pour l'élaboration :

- d'un plan pluriannuel d'acquisition des équipements militaires conformément à la monographie d'emploi des forces ;
- d'un plan pluriannuel d'autonomisation du Génie militaire ;
- d'un Plan pour l'industrie de défense lancée en janvier 2022 (relance des Parcs agro-pastoraux militaires, Unité de production des rations de combat, Atelier de confection des tenues, Unité de production de matériels orthopédiques, Laboratoire de production pharmaceutique, Unité de production d'armes et munitions de petit calibre).

Pour plus d'efficacité dans la préservation et l'exercice de notre souveraineté particulièrement dans les grands fora régionaux et internationaux, je m'engage à mettre en œuvre un Plan ambitieux de réforme de l'administration des affaires extérieures. À partir du deuxième trimestre 2024, je lancerai un Plan de renforcement de l'Académie diplomatique congolaise qui consistera à créer chaque année une section spéciale de 25 stagiaires (dont 4 provenant des FARDC) d'un âge maximum de 32 ans, recrutés sur l'ensemble du territoire national et détenteurs au minimum d'un diplôme de second cycle. Les stagiaires seront admis sur concours et sur présentation préalable d'un dossier, pour une durée de deux années, chacune d'elle étant assortie d'un stage obligatoire auprès de nos représentations diplomatiques. Ils se formeront au contact d'ambassadeurs en poste et de hauts fonctionnaires. À la fin de leur programme, les nouveaux diplomates seront éligibles à un déploiement dans les administrations relevant du domaine des affaires extérieures (ambassades, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Défense). Pour les ambassades, le déploiement se fera conformément au tableau de déploiement, de rappel et de mise en retraite dûment révisé.

3. Pour mieux sécuriser les citoyens dans leurs milieux de vie, je m'engage à :

Renforcer les capacités de la Police Nationale Congolaise à travers la mise en œuvre d'un plan décennal de réforme devant aboutir à :

- La révision de la cartographie territoriale et de la politique de déploiement des agents de la PNC ;
- L'adoption d'un programme de construction d'infrastructures, y compris les centres d'instruction ;
- La définition d'un nombre minimal de recrues selon la cartographie révisée, avec un minimum de 25 000 policiers par an ;
- Redéploiement des policiers et militaires auprès des personnalités politiques et administratives et leur retour dans leurs unités respectives pour œuvrer au bénéfice de la communauté.

À cet engagement s'ajoute la poursuite des efforts fournis dans le cadre de la réforme de l'administration de la Justice mais aussi, la mise en œuvre d'un programme de construction d'infrastructures pénitentiaires.

MESURES PHARES

1. *Institutionnaliser et réformer la communauté du renseignement.*

2. *Mettre en place les dispositifs techniques d'application de la loi de programmation militaire.*

3. *Réformer l'administration des affaires extérieures pour recréer un corps de diplomates professionnels.*

4. *Intensifier la lutte contre la criminalité par la révision de la cartographie territoriale et de la politique de déploiement des agents de la PNC et le recrutement d'au moins 25 000 policiers par an.*



4. Une économie plus diversifiée et plus compétitive

Photo : Bio Agribusiness à Kimpese/ Kongo Central

J'envisage la diversification de notre économie par le biais de deux initiatives :

- 1) *l'intégration du territoire national, et*
- 2) *les projets phares dans le secteur de la transformation des produits agricoles et forestiers et celui de la transformation des produits miniers.*

Concernant l'intégration du territoire, inspiré par le PDL-145T, mon plan consiste à organiser la planification du développement autour de trois grandes zones de l'Ouest, du Nord-Est, et du Sud. La carte de répartition du programme de développement des 145 territoires par agence d'exécution peut servir de repère pour la subdivision du territoire national en ces trois zones. Les trois zones intégreront les six zones industrielles (Zone Ouest, Zone Sud, Zone Centre, Zone Est, Zone Nord-Est, Zone Nord-Ouest) prévues dans le Plan Directeur d'Industrialisation adopté en 2021.

Le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire sera doté d'un mandat élargi en jouant le rôle de la tutelle des établissements publics et autres services qui participent à cet objectif, notamment l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), le BCECO (réorganisé et absorbant d'autres unités de mise en œuvre des programmes des partenaires extérieurs), et l'ANAPI.

Il reviendra à ce ministère, en coordination avec tous les autres acteurs du développement (ministères des infrastructures et travaux publics, ressources hydrauliques et électricité, transports et voies de communication, gouvernements provinciaux, banque de Développement de la RDC, établissements publics etc.), de faire de la RDC un territoire intégré en son sein et intégré aux corridors de développement qui l'entourent.



Photo : Usine de montage des bus Mercedes à Kinshasa

Nous allons accorder la priorité aux filières de l'agro-industrie et de mise en valeur des ressources forestières. La transformation des produits agricoles sera organisée dans des centres localisés au sein des agropoles. La Zone économique spéciale du Pool Malebo sera le projet pilote pour la transformation des produits forestiers. Quant à la transformation des produits miniers, la Zone économique spéciale dans le territoire de Kipushi va abriter le projet de production des composants des batteries électriques. Une attention particulière sera consacrée à la mise en place de la chaîne de valeurs des minerais stratégiques.

Avec son appartenance à plusieurs organisations sous-régionales et son adhésion à la Zone de Libre Échange Continentale Africaine « ZLECAF », notre pays doit se doter urgemment d'une stratégie de compétitivité de son secteur productif pour lui permettre de mieux se positionner et tirer pleinement profit des opportunités qu'offrent les marchés des différentes communautés économiques dont nous sommes membres. Ainsi, pour desserer les contraintes majeures qui grevent la compétitivité de notre économie, plus que jamais, je m'emploierai à m'assurer que cette stratégie d'accompagnement du secteur privé soit élaborée et opérationnelle dans les six premiers mois, avec le concours des opérateurs économiques.

S'agissant du numérique, des investissements seront consentis pour réduire la fracture numérique particulièrement en milieu rural grâce à des incitations fiscales en faveur des opérateurs des Télécommunications et à une opérationnalisation efficace du Fonds de Développement des Services Universels des Télécommunications (FDSU).

MESURES PHARES

1. *Intégration du territoire national*

- Construction de 3 750 km de routes faisant partie du Réseau routier prioritaire.
- Intégration du réseau routier national prioritaire aux réseaux fluviaux et lacustres.
- Accélération des travaux de construction du port en eaux profondes de Banana.

2. *Transformation des produits bruts*

- Finalisation par le FPI de la cartographie et la feuille de route de mise en œuvre du Plan d'Industrialisation, province par province, pour le développement d'au moins 2600 nouvelles Petites et Moyennes Industries (PMI).
- Mise en œuvre de la Zone économique spéciale dans le territoire de Kipushi dans le cadre du projet de production des composants des batteries électriques.
- Mise en place de la chaîne de valeurs des minerais stratégiques.
- Lancement de la Zone économique spéciale du Pool Malebo pour la transformation des produits forestiers.
- Finalisation des travaux de mise au point de l'usine de TRIOMF RDC SA, société d'économie mixte, pour la fabrication locale des fertilisants agricoles.

3. *Renforcement du système financier national*

- Recapitalisation de la Banque Centrale du Congo.
- Création de la Banque publique de développement
- Promotion de l'intermédiation financière par les investisseurs institutionnels (CNSS et CNSSAP, sociétés d'assurance);
- Création d'un marché des valeurs mobilières.
- Renforcer le rôle de la GENAREF pour une application rigoureuse de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de la prolifération des armes de destruction massive.
- Renforcement des financements verts (crédit carbone).

4. *Amélioration du climat des affaires*

- *Intégration du Guichet unique de création d'entreprises au sein de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements.*
- *Intégration complète des composantes du guichet unique du commerce extérieur et son interconnexion avec la Direction Générale des Impôts et le ministère de l'Économie.*
- *Poursuite des efforts de modernisation de l'imposition des sociétés et d'élargissement de l'assiette fiscale.*
- *Renforcement de la gestion de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et accélération des efforts visant à rationaliser et à mieux cibler les droits d'accises.*
- *Numérisation de toutes les taxes et meilleure coordination entre les administrations fiscales.*
- *Modification du Code des investissements pour l'adapter aux priorités de développement identifiées, aux principaux enjeux mondiaux de l'heure et de l'avenir et, plus généralement, renforcer l'attractivité du pays.*
- *Développement des mécanismes alternatifs de règlement des différends entre les secteurs public et privé notamment dans le domaine fiscal.*

5. *Restructuration des entreprises publiques*

- *Adoption des règles claires de gouvernance des entreprises du Portefeuille (fonctionnement des conseils d'administration, profils des membres, procédures de redevabilité devant le Parlement, etc.).*
- *Formulation des stratégies de développement des entreprises structurantes : SNEL, REGIDESO, GECAMINES, MIBA, SNCC, ONATRA, SONAS, COMINIÈRE, RVA, SOKIMO, CONGO AIRWAYS.*

6. *Résorption du déficit en électricité*

- *Mise à disposition de l'ARE et de l'ANSER des ressources suffisantes pour leur fonctionnement harmonieux.*
- *Finalisation des projets des centrales hydroélectriques (KAKOBOLA, KATENDE).*
- *Finalisation du schéma directeur du projet INGA 3.*

7. *Promotion du numérique*

- *Investissements importants dans les réseaux d'infrastructures pour combler les lacunes existantes.*
- *Poursuite de la réforme de la réglementation.*



5. Plus d'accès aux services de base

Mû par le désir d'un Congo plus solidaire, j'ai initié la gratuité de l'enseignement de base à un moment où tous les sceptiques clamaient que ce n'était ni faisable ni opportun. Pourtant, la gratuité de l'enseignement fondamental est aujourd'hui une réalité. C'est aussi mû par ce même désir que j'ai lancé à titre de programme pilote dans la ville de Kinshasa, le programme de gratuité de la maternité. Un Congo plus solidaire est un Congo qui privilégie l'accès universel aux services de base que sont l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, la protection sociale. Nous allons poursuivre ces efforts, tout en corrigeant les failles constatées dans la mise en œuvre des programmes actuels.

5.1. Accès universel à l'enseignement de base

Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, il nous faut maintenant :

- Prioriser l'investissement dans la formation (initiale et continue) des enseignants, le développement professionnel des inspecteurs et assurer des environnements d'apprentissage sécurisés et stimulants, en particulier pour les filles ;
- Introduire des programmes d'alimentation scolaire pour augmenter la fréquentation scolaire ;
- Evaluer et réformer les curricula pour qu'ils soient contextuellement pertinents et incluent des éléments d'éducation civique et environnementale, et des programmes de compétences numériques ;
- Poursuivre l'effort de construction des infrastructures scolaires dans les régions éloignées pour désengorger les classes.

Nous allons fournir un effort particulier pour l'enseignement technique qui constitue un moyen direct de répondre aux besoins du marché du travail. A ce sujet, nos efforts seront concentrés sur :

- La finalisation du processus d'adaptation des programmes de l'enseignement technique aux besoins du marché du travail local ;
- La mise en place des incitants pour encourager les entreprises à prendre les élèves en stages et en formations en entreprise ;
- La promotion de l'enseignement technique comme une alternative viable à l'enseignement universitaire traditionnel.

En relation avec mon plan pour la création de plus d'emplois, je m'engage à encourager le choix par nos enfants des secteurs à forte croissance potentielle tels que la technologie, l'agro-industrie, l'énergie renouvelable et le tourisme écologique et à développer des formations ciblées courtes.

5.2. Couverture santé universelle

Assurer l'accès aux services et soins de santé de qualité, sans barrière financière pour toutes les catégories de la population, conformément à l'article 47 de la Constitution, est l'une de mes options politiques prioritaires.

Par la promulgation de l'ordonnance-loi n°23/006 du 3 mars 2023, j'ai lancé le programme « **Couverture Santé Universelle** » (CSU). Le programme a effectivement démarré le 5 septembre 2023 avec la fourniture à Kinshasa du premier paquet consistant en la prise en charge par le gouvernement (42 millions US\$) des dépenses liées aux soins des femmes enceintes, aux accouchements et aux soins des nouveau-nés, dans le but de réduire la mortalité maternelle et néonatale infantile à Kinshasa. Le financement de la Banque Mondiale (73 millions US\$) a permis d'entamer le déploiement du programme dans 12 autres provinces d'ici la fin de 2023.

A partir de 2024, il est prévu un financement par le budget de l'État de l'ordre de 200 millions US\$ chaque année. Le CSU prendra en charge d'autres services, notamment l'assurance maladie de certaines catégories de la population (enseignants, hommes en uniforme, retraités militaires, retraités policiers, invalides de guerre et de la police) à partir de 2024. À la fin de l'année 2025, le programme CSU compte couvrir au moins 61.838.513 habitants soit une couverture de plus de 60% de la population congolaise.






Par ailleurs, des équipements médicaux pour plus de 2000 centres de santé seront progressivement distribués dans les 780 centres en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T, ainsi que dans les grands hôpitaux.

Après la construction, la réhabilitation et l'équipement de sept grandes infrastructures sanitaires (Hôpital Général de Kinshasa (Ex-Mama Yemo), Hôpital Provincial de Référence Jason Sendwe à Lubumbashi, Grand laboratoire médical de santé publique de Lubumbashi, Hôpital de la MUVA à Mbuji-Mayi, Laboratoire de l'INRB-Goma, Laboratoire de l'Hôpital Général de Référence de Buta au Bas-Uélé), je m'engage à poursuivre le même effort dans les autres provinces.

De la même manière, je m'engage à poursuivre l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes, qui est déjà passée de 32 % en 2019 à 94,2 % en 2023.



5.3. Électricité en milieu rural

En 2021, l'ANSER a focalisé son action sur la planification en produisant les Plans Locaux de l'Électrification (PLE) couvrant les 145 territoires de la RDC. Parmi les réalisations, il y a lieu de noter l'installation des dispositifs d'éclairage public de chefs-lieux de 5 provinces du Grand-Équateur, le projet de la centrale photovoltaïque d'IPAMU, le projet de la centrale photovoltaïque de BONGA YASA et le projet de la centrale photovoltaïque de KILEMBE.

Pour les cinq prochaines années, nous allons assurer la construction des centrales hydro-électriques en milieu rural (49 projets), la réhabilitation des centrales hydro-électriques, la construction de 202 centrales solaires, 7 extensions du réseau électrique pour ainsi amener le taux d'accès à l'électricité à 50% en milieux ruraux d'ici 2028.

5.4. Eau en milieu rural

Les efforts engagés par le Service National d'Hydraulique Rurale et le PDL-145T seront intensifiés par le financement de 20 forages d'eau par territoire par an.



MESURES PHARES

1. *Poursuivre l'effort de construction des infrastructures scolaires au niveau primaire pour désengorger les classes.*

2. *Intensifier la formation des enseignants et le développement professionnel des inspecteurs du niveau primaire.*

3. *Lancer le programme de cantines scolaires.*

4. *Fournir les équipements médicaux à tous les centres de santé nouvellement construits et poursuivre la construction/réhabilitation des grands hôpitaux et laboratoires.*

5. *Poursuivre le déploiement des projets de l'ANSER à travers le pays.*



6. Des services publics plus efficaces

Rebâtir les services publics de la base au sommet est ma méthode pour plus d'efficacité.

6.1. Au niveau du secteur, de la chefferie et de la commune rurale et urbaine, mes priorités porteront sur :

- La stabilisation du cadre d'identification du citoyen ;
- La fourniture des services publics de base : état civil, services de sécurité de proximité (police communale, encadrement des enfants et jeunes désœuvrés et enclins à la marginalisation sociale, assistance aux familles et groupes sociaux les plus vulnérables).

6.2. Au niveau du territoire je veillerai à la domestication des services d'équipement rural, à travers :

- La remise à niveau des professionnels territoriaux (agronomes, moniteurs agricoles, agents de vulgarisation, vétérinaires, ingénieurs des travaux publics) ;
- La résolution progressive des conflits coutumiers. Je chargerai le ministre de l'intérieur dès le deuxième trimestre du mandat à initier des barzas communautaires qui devront recommander au gouvernement les dispositions pratiques pour une meilleure administration du territoire et, le cas échéant, de nouvelles délimitations des territoires ;
- La finalisation des bâtiments publics dans les territoires et le regroupement des services publics (administration, justice, police, directions territoriales des services de santé et d'enseignement) dans de nouveaux hubs selon l'exemple de ce qui est envisagé à Bobala, chef-lieu du territoire de Lisala dans la Mongala ;
- L'amendement de la loi organique 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces afin de rendre obligatoires par la loi le transfert des compétences, des savoirs et des technologies d'administration au niveau des territoires.



6.3. Au niveau de la province, je ferai usage de la Conférence des gouverneurs pour obtenir la concentration des exécutifs provinciaux sur les matières clés du développement local.

Je veillerai au strict respect des dispositions constitutionnelles relatives à la composition des gouvernements provinciaux et au partage des ressources à caractère national entre le pouvoir central et les provinces. Sur ce dernier point, je chargerai le gouvernement d'initier une réforme de la loi relative aux finances publiques afin d'assurer une pleine participation du Sénat dans le débat budgétaire relatif au transfert des ressources aux provinces.

6.4. Au niveau national, mes engagements porteront sur :

- La poursuite et le parachèvement de la réforme en cours pour plus de professionnalisme et d'efficacité des actions dans la fonction publique ;
- La promotion de l'éducation à la citoyenneté et au patriotisme en vue de l'intériorisation des valeurs républicaines. Dans ce cadre, je vais encourager la société civile à se joindre à la lutte contre la corruption que j'ai lancée dès 2019. Nous inspirant des expériences d'autres pays, je m'engage à créer une juridiction spécialisée chargée de la répression des crimes financiers ;
- La réforme de l'ensemble du système judiciaire par des mutations nécessaires en vue de son adaptation à l'évolution contemporaine qui devront conduire à l'instauration d'une justice équitable pour tous.

MESURES PHARES

1. *Dans les douze premiers mois du mandat, assurer la délivrance des cartes d'identité nationale ainsi que toutes les autres pièces identifiant le citoyen auprès des différents guichets.*

2. *Lancer le programme de remise à niveau des agents territoriaux et de renforcement de l'autorité de l'administrateur de territoire.*

3. *Mettre en place un mécanisme plus souple de transfert des ressources du pouvoir central aux provinces.*

4. *Poursuivre et intensifier les réformes de la fonction publique et de la justice.*

5. *Créer une juridiction spécialisée chargée de la répression des crimes financiers.*

**LES 3 INITIATIVES
PRÉSIDENTIELLES
PRIORITAIRES**

A. LE PDL-145T, VOLET ROUTE

Les études de faisabilité réalisées dans la première phase du PDL-145T pour la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole nous ont fourni tout l'éclairage nécessaire pour la formulation d'un programme cohérent. Je fais de ce volet Routes du PDL-145T ma première Initiative présidentielle prioritaire pour réaliser l'objectif de désenclavement des territoires.

Ces études nous ont montré l'étendue de la tâche qui est devant nous. Les études ont permis de géolocaliser toutes les routes de desserte agricole. Le coût des travaux de réhabilitation des 40 459 km des routes de desserte agricole a été estimé à 1 milliard 255 millions USD. Je veillerai personnellement à la mise en œuvre de ce projet sur une période de trois ans, de 2024 à 2026 tout en assurant l'entretien pérenne par des compétences locales de l'OVDA.



B. CHÂÎNES DE VALEURS AGRICOLES

La sécurité alimentaire en RDC est désormais une question de sécurité nationale. C'est pourquoi je suis convaincu qu'« *il est temps que le sol prenne sa revanche sur le rous-rol* ». Je m'engage à améliorer les capacités de production agricole annuelle en agissant sur l'amélioration des systèmes de semences, l'accès aux marchés des intrants et des produits de base, et l'appui-conseil aux exploitants agricoles, y compris les agro-entreprises.

Pour réaliser cette ambition, j'ai initié l'agenda pour la transformation agricole de la République Démocratique du Congo (ATA-RDC) pour servir de cadre pour la révolution de l'agriculture en RDC. L'ATA-RDC fournira une plateforme pour l'établissement des modèles de partenariat plus efficaces, en particulier ceux qui font avancer les intérêts du secteur privé et de l'agriculture commercialisée.

Nous allons développer et transformer le secteur pour qu'en plus de petits exploitants agricoles, il y ait de plus en plus des entreprises de tailles diverses. L'ATA-RDC va œuvrer au développement des chaînes de valeurs dans les différentes filières agricoles, en commençant par le manioc, le maïs, et le soja.

Les préalables à la réalisation de cet agenda sont :

- 1) La finalisation et l'adoption du code agricole ;
- 2) La restauration de la filière semencière ;
- 3) La mise en place progressive des brigades des moniteurs et inspecteurs agricoles avec un programme de formation continue ;

En plus de l'agenda de transformation agricole, je vais susciter plusieurs autres initiatives pour accélérer la marche de notre pays vers sa souveraineté alimentaire notamment l'Initiative présidentielle d'aménagement des pôles d'attraction et de développement agropastoral pour la révolution agricole en RDC.

Pour faire croître l'agriculture congolaise et réduire la pauvreté, nous devons investir davantage dans la recherche agricole. Pour compléter la boucle, nous prévoyons de lancer un programme d'investissement des jeunes dans l'agro-industrie, qui s'associera aux gouvernements provinciaux pour recruter des jeunes entrepreneurs dans tous les domaines de l'agro-industrie.



C. VILLES ASSAINIES, VILLES CONNECTÉES

Nous avons identifié l'assainissement des villes comme une niche d'emplois et de restauration du sentiment de fierté nationale. En plus de cet aspect, je voudrais faire du développement urbain un moteur de croissance économique plutôt que source d'effets externes négatifs (insalubrité, embouteillages sur les routes, occupation sauvage des espaces publics). Dans la ville de Kinshasa, le nombre des voitures va augmenter drastiquement de 342.000 voitures en 2017 à 2.174.000 voitures en 2040, ce qui équivaldrait à une forte augmentation du nombre des déplacements, de 13 millions en 2017 à 21,7 millions en 2030 et 30,2 millions en 2040. Par ailleurs, Kinshasa produit 2,2 millions de tonnes de déchets par an, alors que la capacité de traitement reste très faible.

Mon initiative dans le secteur urbain consistera, pour les six villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Matadi, Kananga, à :

- 1) Faire participer le secteur privé, principalement les PME à l'assainissement de ces villes ;
- 2) Améliorer leur connectivité avec leur hinterland immédiat ;
- 3) Améliorer la mobilité urbaine ;
- 4) Améliorer la desserte aérienne ;
- 5) Accroître la capacité hôtelière et la desserte numérique.

Faisant usage des dispositions légales en vigueur, notamment la loi sur la libre administration des provinces, je prendrai les mesures nécessaires à la prise en charge par le pouvoir central d'un vaste programme de « *municipalisation accélérée* » de ces villes pour les rendre attractives pour l'accueil d'une grande compétition sportive africaine, notamment la Coupe d'Afrique des Nations

EN CONCLUSION, ALLONS-Y

Pendant cinq années, nous avons démontré que lorsque nous sommes unis, nous sommes plus forts. Nous avons démontré que notre force réside dans notre solidarité. Les engagements que je prends dans ce manifeste de campagne ne sont pas une simple posture politicienne. Au contraire, ils sont l'expression de mon refus catégorique d'envisager un Congo où se perpétue une discrimination insidieuse basée sur la capacité financière des citoyens, un Congo où une maternité peut se transformer en une prison pour une mère démunie.

Les efforts que nous avons engagés pour bâtir un Congo Uni, Fort, Prospère, nous devons les poursuivre. Nous allons mobiliser 230 709 milliards FC, soit l'équivalent de 88,7 milliards US\$ pour financer notre programme. Nous affecterons 20% des ressources totales au financement des programmes liés aux six engagements majeurs pris dans ce manifeste.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANSER	: Agence nationale des services énergétiques en milieux ruraux et périurbains
ARE	: Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité
ATA	: Agenda de la Transformation Agricole
BCECO	: Bureau Centrale de Coordination
GENRAEF	: Cellule Nationale des Renseignements Financiers
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNSSAP	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics
COMINIÈRE	: Société Commerciale et Minière du Congo
CSU	: Couverture sanitaire universelle
FARDC	: Forces armées de la république démocratique du Congo
FOGEC	: Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo
FDSU	: Fonds de Développement des Services Universels des Télécommunications.
FC	: Franc Congolais
FPI	: Fonds de Promotion de l'Industrie
GEGAMINES	: Société générale des carrières et des mines
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GUCE	: Guichet Unique de Création d'Entreprise
INRB	: Institut National de Recherche Biomédicale
MIBA	: La Société Minière de Bakwanga

OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONATRA	: Office National des Transports
ONEM	: Office National de l'Emploi
OVDA	: Office des voies de desserte agricole
PDL-145	: Programme de développement local des 145 territoires
PLE	: Plans Locaux de l'Électrification
PNC	: Police Nationale Congolaise
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Distribution d'eau
SCTP	: Société commerciale des transports et des ports
SNHR	: Service national d'hydraulique rurale
SNCC	: Société Nationale de Chemin de Fer
SNEL	: Société nationale d'électricité
SOKIMO	: Société Minière de Kilo-Moto
SONAS	: SONAS "SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES"
TPE	: Très Petite Entreprise
TPU	: Très Petite Unité
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	: Dollar américain
ZLECAF	: Zone de Libre Échange Continentale Africaine



VOTERZ

20 / 20
FELIX TSHISEKEDI / DECEMBRE



OUI

ALLONS-Y



Fatshi Président

www.fatshipresident.cd